RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: F3B5CF55-7D1F-45D6-A6EB-9BEC9173CC33

ENDRIX GRP

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL 8 705 000 €

SIÈGE SOCIAL : 18 AVENUE FÉLIX FAURE

LYON (69007)

504 431 362 RCS LYON

_____

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

DE CONSTATATION DU PRÉSIDENT EN DATE DU 15 MAI 2025

La société F.H, représentée par David HUMBERT, agissant en qualité de Président de la société **ENDRIX GRP** (la **Société** »),

APRES AVOIR RAPPELE que par Assemblée générale extraordinaire en date du 7 mai 2025, il a été décidé :

- ✓ De l'augmentation du capital social de la Société d'une somme de **644 802,44 Euros** par l'émission de **62 937** actions ordinaires de catégorie A nouvelles d'une valeur nominale de 10,24 € environ (valeur arrondie), entièrement libérées […] en rémunération d'un apport de titres […], le tout sous diverses conditions suspensives ;
- ✓ D'une augmentation complémentaire du capital social de **197,56 Euros**, par prélèvement sur la prime d'apport ainsi approuvée, réalisée par voie d'augmentation de la valeur nominale des actions composant le capital social, sous la condition suspensive de la réalisation définitive de l'augmentation de capital visée ci-avant ;
- ✓ De donner tous pouvoirs au Président, avec faculté de déléguer, à l'effet de :
  - De constater la réalisation de l'ensemble des conditions suspensives conditionnant les décisions prises par ladite assemblée, et en conséquence, la réalisation définitive de l'apport et le caractère définitif des décisions prises par ladite assemblée ;
  - De constater en conséquence la modification des articles 6 et 7 des statuts de la Société ;
  - Et d'une manière générale, de prendre toutes mesures et d'effectuer toutes formalités légales en découlant.

[…]

CONSTATE :

- ✓ La réalisation définitive, à la date de ce jour, de l'apport expressément approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 7 mai 2025 ;
- ✓ Le caractère définitif, à la date de ce jour, des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 7 mai 2025.

DS DH

Docusign Envelope ID: F3B5CF55-7D1F-45D6-A6EB-9BEC9173CC33

EN CONSEQUENCE DE QUOI :

- ✓ Le capital social de la Société est ainsi porté à compter de ce jour à la somme de 9 350 000 €, divisé en 912 598 actions, intégralement libérées et réparties de la manière suivante :
  - 813 098 actions ordinaires de catégorie A,
  - 99 500 actions de préférence de catégorie P1.
- ✓ Les articles 6 et 7 des statuts de la Société dont la rédaction sera désormais la suivante :

> *« ARTICLE 6 – APPORTS*
>
> Il est ajouté l'alinéa suivant :
>
> *« Aux termes des décisions de l'assemblée générale des associés en date du 07/05/2025, dont le caractère définitif a été constaté le 15 mai 2025, le capital social a été augmenté d'une somme de 644 802,44 euros au moyen d'apports de droits sociaux et de 197,56 euros par prélèvement sur le compte prime d'apport. »*
>
> *ARTICLE 7 : CAPITAL SOCIAL*
>
> *« Le capital social est fixé à la somme de 9 350 000 Euros. Il est divisé en 912 598 actions, intégralement libérées et réparties de la manière suivante :*
>
> – *813 098 actions de catégorie "A", qui constituent des actions ordinaires,*
> – *99 500 actions de catégorie "p1", qui constituent des actions de préférence au sens de l'article L. 228-11 du Code de commerce et bénéficient de droits spécifiques définis dans les statuts de la Société. »*
>
> Le reste de l'article sans changement.

Le Président donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Signé électroniquement à la date figurant sous la signature[1] ci-après.

EXTRAIT CERTIFIÉE CONFORME

Le Président
Pour F.H - David HUMBERT

[redacted]

15 mai 2025 | 11:09 CEST

[1] Le signataire est convenu de procéder à la signature électronique des présentes à la date figurant ci-contre, par l'intermédiaire d'une plateforme qui satisfait aux dispositions de l'article 1367 du Code civil et du décret n°2017-1416 du 28 septembre 2017, au moyen de certificats électroniques conformes aux normes RGS et eIDAS et figurant sur l'European Union Trusted List publiée par la commission européenne (https://esignature.ec.europa.eu/efda/tl-browser/#/screen/tl/FR).